

Atlas des paysages de la Vienne

Compte rendu du comité scientifique et technique n°03 du 26 janvier 2023

Auteur : BE paysage

Collectivité/structure	Nom	Titre	Présent	Excusé
Agence de la Créativité et de l'Attractivité du Poitou	Anne Cécile COUSSEMACKER			X
Agence de l'eau Loire Bretagne	Olivier RAYNARD	Directeur de la Délégation Poitou-Limousin		X
Association des moulins du Poitou	Joël FAUCHER		X	
Association VMF	Marie-Laurence DE MASCUREAU	Déleguée Vienne		X
AT86	Luc CERNAUT	Paysagiste		X
	Pierre MOINE	Apprenti AT86	X	
	Ryan Ollivier	Stagiaire AT86	X	
CAUE 86	Frédéric LEROND	Directeur	X	
	Sophie AUBEGNY	Urbaniste	X	
	Eléonore BONNÉ	Paysagiste	X	
	Laurine FAUBERT	Stagiaire architecte	X	
CD86	François BOCK	Rapporteur Commission Climat et DD	X	
	Bénédictine NORMAND	Directrice	X	
	Joëlle PELTIER	Présidente commission climat et DD		X
	Mélanie PERRAUD			X
	Julia BELAUNDE	Animatrice du plan SEVE	X	
CEN Nouvelle Aquitaine	Patrick GUEDON	Chargé de mission Paysage	X	
Chambre d'agriculture 86	François PAILLAT	Directeur adjoint		X
	Véronique GUERIN		X	
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	Lucie LAVENAC		X	
Communauté de Communes du Haut Poitou	Julie BOCHE			X
Communauté de Communes du Loudunais	Anne-Cécile MORON			X
	Édouard RENAUD		X	
Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut	Nicolas RIDEAU		X	
Communauté urbaine Grand Poitiers	Charlotte SAUVION	Paysagiste	X	
	Alice GUICHARD		X	
	Thomas RODIER		X	

Communauté de Communes des Vallées du Clain	Florian MARI		X	
Communauté de Communes Vienne et Gartempe	Thibault LYONNET		X	
CPA Lathus	Jeanne PENAUD		X	
CPIE Val de Gartempe	Alice MALABARD		X	
CPIE Seuil du Poitou	Caroline COUSIN	Chargée de mission	X	
	Agnès CALÉS	Administratrice	X	
CRPF	Jean-Marie RIGHI	Directeur Adjoint		X
	David LENOIR	Ingénieur Poitou		X
	Fabienne BENEST	Directrice adjointe		X
DDT 86	Clément BRIANDET			X
	Fabrice PAGNUCCO		X	
DREAL Nouvelle Aquitaine	Alain DE NAYER	Inspecteur des sites de la Vienne	X	
Fédération Anti Eolienne de la Vienne	Patrick KAWALA	Président		X
Fédération départementale des chasseurs	Maxence RONCHI	Directeur		
	Anthonin DUPUY		X	
Fédération départementale de pêche	Francis BAILLY	Président		X
LPO	Céline GRACIEUX	Responsable territorial Poitou Charentes		X
ONF	Anthony AUFFRET	Directeur		X
Pays d'art et d'histoire Vienne et Gartempe	Béatrice GUYONNET	Animatrice du patrimoine		X
	Bruno PUYDUPIN	Vice-président	X	
Pays d'art et d'histoire de Grand Châtelleraut	Emmanuelle PLUMET	Animatrice du patrimoine		X
	Nicholas COURTEIX		X	
Pays d'art et d'histoire de Grand Poitiers	Elodie LECLAIR			X
Petites cités de caractères	Monsieur BOURREAU		X	
Prom-haies	Françoise SIRE	Directrice		X
	Michele BOUX	Administratrice	X	
	Philippe BOUX	Administrateur	X	
Région Nouvelle Aquitaine	Anne-Françoise SIROT DEVINEAU			X
SCOT Sud-Vienne	Charlie VIGNER		X	
Syndicat Energies-Vienne	Christophe PURAVET	Directeur		X
Syndicat Mixte Vienne & Affluents	Benjamin GLATIGNY	Animateur général	X	
UDAP 86	Corinne GUYOT	Cheffe de service	X	
	Stéphanie CADARS		X	
Université de Poitiers	Jean-Louis YENGUE	Directeur		X
Vienne Nature	Michel LEVASSEUR	Président		X
	Marie LEGRAND			X
BE	François BONNEAUD	Paysagiste mandataire	X	

BE	Stéphane BERTIN	Paysagiste	X	
----	-----------------	------------	---	--

□ Introductions

Monsieur Bock introduit la réunion.

L'Atlas des Paysages, dont la réalisation a débuté en 2021 est un projet important pour le Département. Le projet d'atlas est d'ores et déjà en ligne sur un site dédié qui est en accès libre pour les membres du comité technique et scientifique. Ce travail en concertation avec les territoires doit contribuer à conserver et améliorer la qualité paysagère de notre département. La contribution des membres du CST doit permettre de capitaliser et partager de la connaissance et pourra nous aider à orienter nos politiques publiques et nos actions dans la Vienne. Ce comité scientifique se réunit pour la 3^e fois.

Monsieur Lerond, directeur du CAUE, poursuit en précisant que le dernier comité scientifique a eu lieu en mai 2022. On commence à réaliser maintenant, au fur et à mesure de la mise en ligne des données sur le site, ce qu'est vraiment un atlas de paysages. Il invite ceux qui le souhaitent à une relecture critique, mais positive, des contenus du site et à faire remonter leurs éventuelles remarques auprès du CAUE. Cet Atlas doit être porté par tout le monde dès maintenant pour en favoriser l'utilisation une fois qu'il sera terminé. L'objectif de cette réunion est de stabiliser le découpage des unités paysagères (limites et appellations), qui va être porté au débat entre nous aujourd'hui. Dans quelques semaines il sera présenté en COPIL qui s'appuiera sur nos échanges et remarques.

□ Rappel du calendrier

L'étude se déroule en deux phases. La première qui se déroulera jusqu'au début de l'année 2023 concerne un portrait des paysages à l'échelle du département de la Vienne, puis dans un deuxième temps, une description des unités paysagères.

La deuxième phase se déroulera en 2023 et concernera l'analyse des dynamiques paysagères et la description des enjeux paysagers qui en découlent.

Le travail sera présenté sous deux supports : d'une part un site internet dédié qui contiendra l'ensemble des contenus, de l'autre un livre-guide grand public qui contiendra un contenu allégé.

Un décalage de 3 mois sur le calendrier initial aura lieu.

□ Le site internet

Le site internet est d'ores et déjà en place, il restera en accès restreint avec les codes d'accès suivants durant toute l'étude :

<https://atlas-de-paysages.lavienne86.fr.stratis.pro/>

Identifiant : stratis

Mot de passe : production

Le site, sous hébergement du Département, est encore en phase d'optimisation afin d'améliorer diverses fonctions et la qualité d'affichage de certains visuels.

Les contenus produits sont mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement du travail.

□ **Réalisation du livre-guide**

L'éditeur souhaitant travailler uniquement avec des contenus définitifs pour monter la maquette, il faudra donc attendre la fin de la réalisation de l'Atlas pour la réalisation du livre-guide. Cela décalera donc sa réalisation.

□ **Portrait des paysages de la Vienne / Analyse des représentations culturelles des paysages de la Vienne/ Paysages bâtis de la Vienne**

Un bref rappel de ces parties déjà présentées en détail dans le dernier comité scientifique est effectué.

Points débattus

Comment l'agriculture est-elle prise en compte ?

Le BE précise que l'agriculture gère la majeure partie des paysages. Elle constitue une donnée incontournable dans la réalisation de l'Atlas des Paysages, tant dans sa perception que son fonctionnement. Des données factuelles figurent dans les repères géographiques de chaque unité paysagère. Ce thème de l'agriculture apparaîtra ensuite dans les enjeux thématiques transversale à l'ensemble du département, mais aussi plus spécifiquement par unité paysagère. La DDT ajoute qu'il s'agit d'offrir à tous les acteurs une vision globale, un cadre sur lequel on peut renvoyer les porteurs de projets.

Comment est prise en compte la saisonnalité ?

Cette question arrive souvent avec la thématique du tourisme. Le BE fait part du fait que la visite de tout le département à chaque saison est impossible. Il s'agit de rendre compte de la qualité paysagère avec un choix de photographie bénéficiant d'une qualité lumineuse acceptable. Par contre il est important de prendre la saisonnalité en compte car dans les parties les plus fermées la végétation en place fait écran à la belle saison, et les vues sont plus profondes l'hiver.

□ **Détermination des unités paysagères de la Vienne**

Un travail de recensement et d'analyse des études et cartes existantes sur le département et sur ses limites a été mené. L'analyse des délimitations internes du département et des dénominations utilisées a révélé plusieurs points :

- Un département qui s'efface au profit de territoire plus vaste
- Des unités territoriales qui semblent peu ancrées
- Des villes peu évoquées en tant qu'unité
- La question des vallées, rarement citées comme unités paysagères
- Peu de limites nettes
- Au sud-est du département, une influence limousine aux limites floues

(Voir article en ligne sur le site de l'atlas : Les unités dans la bibliographie de la Vienne :

<http://vienne.atlas-de-paysages.fr/spip.php?article9>)

9 unités paysagères se dégagent de cette analyse et sont proposées aux participants à cette réunion, avec une carte et les dénominations. Le découpage et les dénominations sont validés par le comité scientifique et technique.

Points débattus

Pourquoi le Loudunais ne correspond pas à des limites connues ?

L'exercice de découper le territoire en unités fait appel à de multiples critères (voir présentation). Il est intéressant de s'appuyer sur les lignes de forces et la constitution d'un ensemble cohérent. Pour le Loudunais il faut considérer le coteau qui forme une marche au sud le séparant la Plaine de Neuville. Quant à la forêt de Scévilles, drainée par la Briande, elle est dans l'unité de la Plaine de Neuville avec toujours cette différence d'altitude avec Loudun. De plus certains regroupent les environs de Loudun au Châtelleraudais qui présente un paysage très différent, organisé autour de larges vallées où les boisements sont importants. Du point de vue du paysage, le Loudunais est donc à différencier du Châtelleraudais et de la Plaine de Neuville.

Pourquoi la vallée de la Dive ne forme pas une unité paysagère ? Elle semble différente pourtant.

Le BE indique qu'il s'agit d'un niveau d'échelle trop fin. Il est rappelé que l'échelle de travail est le 100 000 ème. Il faut garder un découpage qui respecte une échelle cohérente sur l'ensemble du département et aussi à l'échelle nationale en relation avec la méthode des atlas de paysages. Il est important de limiter le nombre d'entités paysagères pour ne pas complexifier le propos. A travers l'atlas, il s'agit de mettre en avant la qualité paysagère du département. Certes la Dive forme une limite et révèle une ambiance spécifique par endroits, mais elle rentre plutôt dans le cadre des caractéristiques globales de l'unité paysagère de la Plaine de Neuville. Elle est donc une des constituantes à part entière et intégrée en tant que telle dans la description globale de l'unité. D'autres vallées peu encaissées parcourent aussi la plaine, ce qui en fait une donnée commune. Par contre un article spécifique sur cette vallée, pour partie canalisée, pourrait être envisagé dans la rubrique « en savoir plus ».

Est-ce que les territoires voisins du département ont été interrogés, notamment par rapport aux unités voisines ?

BE indique qu'une carte d'assemblage avec le nom des unités sur les départements voisins a été faite. Cela permet de voir les noms donnés. Le calage des unités dépend aussi des limites qui forment aussi de vastes transitions pour le département de la Vienne.

Ensuite le choix a été fait de privilégier des noms qui évoquent des territoires de la Vienne, y compris pour des territoires qui sont des prolongements d'unités paysagères des départements voisins, comme la Basse Marche limousine, dont le prolongement en Vienne a été nommé le « Bocage Montmorillonnais ».

Il a été aussi choisi de bien individualiser les vallées (Gartempe, Vienne) plutôt que de les inclure dans les unités qu'elles traversent. Au regard de leur typicité, elles se détachent vraiment d'un paysage de grandes cultures.

□ Perceptions sociales des paysages

Le BE rappelle que l'analyse des paysages du département prend en compte le regard des habitants et des acteurs du territoire à travers plusieurs démarches qui seront prochainement engagées :

- Un dialogue qui commence lors des réunions cst, copil...
- Le questionnaire auprès des collectivités. Un questionnaire a été envoyé aux communes, avec retour souhaité pour fin janvier. Plus il y aura de contributeurs mieux ce sera. L'exploitation des résultats sera anonymisée.
- L'analyse des photos mises en ligne par les internautes
- Des entretiens avec des personnes ressources
- Trois ateliers d'échange sur le paysage ouvert à la population auront lieu à priori fin mai/début juin 2023 sur 3 demi-journées. L'information sera transmise par mail et par voie de presse.

Il s'agit d'une animation et non d'une lecture de paysage. Un temps en visite libre et un temps en salle de retour sur les convergences/divergences. Il n'y a pas de thématiques imposées. La parole est libre, transversale et pacifique bien au-delà d'une approche thématique. L'objectif est que les personnes s'expriment et échangent aussi entre elles, débâtent, ce qui produit toujours une richesse d'informations.

Points débattus

Comment le choix des lieux des ateliers sera effectué ?

Le bureau d'étude suggère que la commune d'accueil pour chaque atelier, soit située à l'interface entre deux unités paysagères. Il est intéressant que les élus de la commune d'accueil participent à l'atelier pour rendre les échanges encore plus intéressants. Une recherche de collectivités prêtes à mettre à disposition une salle pour accueillir 30 personnes est lancée, plutôt sur un territoire rural ou en limite d'agglomération. Lussac-les-Châteaux est évoqué. D'autres communautés de communes semblent intéressées à ce stade.

□ Appel à collaboration pour des articles « savoir plus »

Le BE rappelle la proposition d'ouvrir la rédaction d'articles « savoir plus » à des personnes-ressources du département ou à des membres du CST désireux d'apporter leur connaissance spécifique sur un sujet ou un site particulier. Toute personne intéressée par cette démarche peut prendre contact avec Sophie Aubégny au CAUE 86 (sophie.aubegny@caue86.fr) ou avec François Bonneaud paysagiste mandataire de l'équipe (02 99 96 49 26 francois.bonneaud@free.fr)

□ Conclusion

Après les précisions et les explications du bureau d'études, suite à quelques questions de méthodologie ou de positionnements des limites, le découpage des unités paysagères tel que présenté est validé par l'ensemble des participants.

Ce travail sera présenté en **COPIL pour validation finale le 22 mars 2023.**